

INTRACTING

Le programme ACTEE - Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique - Soutient et accompagne les projets de mutualisation des actions d'efficacité énergétique des collectivités. Pour simplifier leurs actions, il met a disposition des fiches conseils.

Pourquoi bénéficier du soutien de la Banque des territoires ?

La Banque des territoires propose de jouer un rôle de tiers financeur, en apportant 50% des besoins de financement, via une avance remboursable. Cette offre inclut le cofinancement des études préalables à la définition d'un bouquet de travaux et d'un plan de financement.

De plus, la Banque des territoires apporte son accompagnement en matière de conception, de réalisation ainsi que de suivi, et ce, notamment en participant aux comités de pilotage.

Dans ce cadre, les économies réalisées, grâce aux crédits de fonctionnement non dépensés sur la facture des flux, sont sanctuarisées et affectées au remboursement des avances consenties ainsi qu'au financement de nouveaux projets.

Ainsi, le dispositif d'intracting permet de garantir la pérennité des actions d'efficacité énergétique.



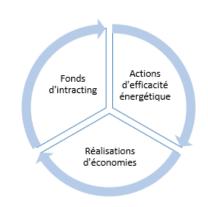
Qu'est-ce que l'intracting?

Le dispositif intracting proposé par la Banque des territoires (Caisse des dépôts), est inspiré des contrats de performance interne mis en place par la ville de Stuttgart dès 1995. Il vise à apporter une aide financière, par le biais d'avances remboursables, afin de mettre en œuvre des actions d'efficacité **énergétique rapides.** Le dispositif a dans un premier temps été expérimenté auprès des universités et s'adapte désormais aux collectivités. La philosophie de ce système est d'être « autoportant », de manière à promouvoir et initier les actions de performance énergétique sur le patrimoine public. Ainsi, les économies financières générées, grâce aux travaux d'économies d'énergie, sont réinvesties dans de nouveaux projets d'efficacité énergétique. L'intracting concerne l'ensemble des travaux d'optimisation et de rénovation énergétique, notamment ceux qui portent sur les équipements de chauffage, de production ECS, de ventilation, d'éclairage et de régulation. L'objectif est d'agir grâce à des travaux au temps de retour de l'ordre de dix ans, de façon engendrer des économies amortissant rapidement investissements les et enclencher un processus vertueux d'amélioration performances énergétiques. Cela d'engager la rénovation d'un bâtiment sans attendre des moyens plus importants, puis, à plus large échelle, le parc immobilier des collectivités. L'intracting est donc l'un des moyens de s'engager dans une démarche de massification et de pérennisation de la rénovation énergétique.

ACTEE FICHE CONSEIL

L'intracting : un dispositif qui s'inscrit dans une approche globale de la rénovation énergétique

Le dispositif d'intracting se situe dans une démarche globale d'accompagnement de la collectivité et permet de mobiliser les élus ainsi que les services techniques et financiers, afin de les mener vers des actions de plus grande ampleur, dans une logique de stratégie pluriannuelle de gestion immobilière. Selon la logique du pommier, l'intracting est l'un des moyens de « cueillir » facilement les opérations à faible investissement et à temps de retour rapide. Les économies générées, par la baisse des consommations, sont ensuite réinvesties dans des opérations plus complexes. En effet, ce dispositif offre de la visibilité, car il permet de définir le programme d'actions à mener et les montants d'investissement à y associer pour atteindre ces objectifs.



Par ailleurs, selon le type d'opération réalisée, il peut être bienvenu de conclure un contrat de performance énergétique (CPE), afin de sécuriser les objectifs à atteindre. Néanmoins, pour être efficace dans le suivi et le passage à l'action, la mise en œuvre de ces dispositifs nécessite l'appui d'un économe de flux en interne, comme le propose le programme ACTEE. Ce dernier devra alors piloter, suivre et évaluer de manière précise les effets énergétiques et économiques des actions menées.

Pour aller plus loin...

Le site d'ENERGY CITIES

Le site de la Caisse des Dépôts

Ils l'ont fait! Ville d'Ajaccio

La Ville d'Ajaccio a signé une convention intracting avec la Banque des territoires. Cette dernière fait l'objet d'un plan pluriannuel d'investissement qui s'étend sur la période 2020-2025, pour un investissement de 1,4 Million d'euros. La Banque des territoires apporte son soutien à hauteur de 50%. Le périmètre retenu est de trente bâtiments dont la moitié concerne le bâti scolaire. L'ensemble des projets de travaux (relamping LED, films anti-UV, remplacement des aérothermes et des PAC vétustes, remplacement de chaudières) a un temps de retour moyen de dix ans. La convention contient également un volet de sensibilisation du personnel ainsi qu'un volet étude en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Les économies attendues se chiffrent à 1,1 Million d'euros sur la durée de la convention.

